Nécessité de la constitution de cinq réserves écologiques dans la région de l'archipel de Montréal

Avis du Conseil consultatif sur les réserves écologiques au Ministre de l'Environnement

Québec

86-03587/

NÉCESSITÉ DE LA CONSTITUTION DE CINQ RÉSERVES ÉCOLOGIQUES DANS LA RÉGION DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL

Avis du Conseil consultatif sur les réserves écologiques

au Ministre de l'Environnement

Février 1985

Dépôt légal - 3e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-12338-7

Envirodoq 850587

Monsieur Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement
3900, rue Marly
Ste-Foy, Québec
G1X 4E4

OBJET: Avis sur cinq projets de réserves écologiques dans la région de Montréal

Monsieur le Ministre,

La conservation de sites naturels de haute valeur écologique dans la région de Montréal préoccupe depuis nombre d'années le Conseil consultatif sur les réserves écologiques.

Aujourd'hui, grâce à des études réalisées par le Ministère, le Conseil est heureux de pouvoir se prononcer sur la pertinence de constituer cinq réserves écologiques dans le secteur de l'archipel de Montréal. Le Conseil souhaite, Monsieur le Ministre, que vous et vos collègues, saurez accueillir favorablement cette recommandation afin que cette région, si riche et si diversifiée sur le plan écologique, reçoive toute l'attention qu'elle mérite en matière de protection intégrale de son patrimoine naturel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes hommages respectueux.

Le président,

André BOUCHARD

MANDAT ET COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES

Article 10 de la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26). Un organisme de consultation est constitué sous le nom de "Conseil consultatif sur les réserves écologiques". Le Conseil a pour fonction d'aviser le ministre sur l'application de la présente loi.

Le Conseil est composé d'au plus neuf membres nommés par le Gouvernement pour une période n'excédant pas cinq ans.

Au plus trois des membres du Conseil doivent être nommés parmi les fonctionnaires du Gouvernement et de ses organismes.

MEMBRES DU CONSEIL

André Bouchard, président
Bruno Landry, vice-président
Louis-Paul Grenier
Roberge Michaud
Raymond Sarrazin
Marie-Odile Trépanier

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Robert Daigneault

RÉSUMÉ

Depuis 10 ans, la région de Montréal est identifiée comme prioritaire dans le réseau de constitution des réserves écologiques du Québec. Aujourd'hui, avec l'ensemble des connaissances acquises, les difficultés autrefois rencontrées s'estompent et **le ministère de l'Environnement peut maintenant défendre à titre de réserves écologiques cinq sites dans l'archipel de Montréal .**

Trois de ces sites sont situés dans le bassin de l'Outaouais. Il s'agit:

- de la **baie de Carillon Sud ;**
- des îles **Avelle, Wight et Hiam ;**
- de **l'île aux Chats .**

Dans le bassin du fleuve Saint-Laurent se localisent deux autres sites. Il s'agit:

- des **îles Dowker et Madore ;**
- des **îles des Rapides de Lachine .**

Parmi ces cinq projets, trois permettent d'assurer une bonne représentativité par rapport à la végétation aquatique, riveraine et terrestre de l'archipel de Montréal. Ils répondent à la définition de réserves écologiques principales.

Deux autres projets répondent à un besoin de protéger des éléments particuliers de notre patrimoine naturel. Ces éléments sont d'une part, une flore rare et d'autre part, un dépôt tourbeux qui présente un intérêt scientifique majeur. Ces projets répondent à la définition de réserves écologiques spéciales.

Au total, il s'agit de 270 hectares de terrains constitués à 60 pour cent de propriétés publiques. L'accessibilité est difficile et les trois quarts environ de cette superficie sont situés en zone inondable (récurrence = 20 ans).

Par ailleurs, **huit autres sites,** situés également dans l'archipel de Montréal présentent un **excellent potentiel pour la conservation** et le ministère de l'Environnement devra veiller à en sauvegarder la valeur écologique.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

RÉSUMÉ..... ii

TABLE DES MATIÈRES..... iv

LISTE DES TABLEAUX..... vi

LISTE DES FIGURES..... vi

1 INTRODUCTION..... 1

1.1 Une problématique vieille de dix ans..... 1
1.2 Un nouveau contexte..... 1
1.3 Une meilleure connaissance écologique..... 2

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE..... 5

3. VALEUR ÉCOLOGIQUE DES SITES PROPOSÉS..... 7

3.1 Qualité du milieu..... 7
3.2 Représentativité..... 7
3.3 Espèces végétales rares..... 10
3.4 Faune..... 11
3.5 Aspects particuliers..... 12

4. FAISABILITÉ DES PROJETS DE RÉSERVE ÉCOLOGIQUE..... 14

4.1 Acquisition..... 14
4.2 Gestion..... 15

5. AUTRES SITES PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE CONSERVATION ÉLEVÉ.. 16

5.1 Île Saint-Bernard et baie Brazeau..... 16
5.2 Baie du Fer à Cheval et île Carillon..... 16
5.3 Baie de Carillon Nord..... 16
5.4 Îles Morris et Lefebvre, îles Claude et Rosemère..... 17

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 18

7. BIBLIOGRAPHIE..... 19

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: Répartition des espèces végétales rares dans les cinq projets de réserves écologiques et dans la réserve écologique du Micocoulier.

TABLEAU 2: Tableau de comparaison des sites à l'étude.

TABLEAU 3: Tenure des terres et pourcentage de la superficie en zone inondable dans les cinq réserves écologiques projetées.

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: Localisation des cinq projets de réserves écologiques dans l'archipel de Montréal.

FIGURE 2: Étages et classes physionomiques des terres humides du système riverain.

FIGURE 3: Localisation des autres sites présentant un potentiel de conservation élevé.

1. INTRODUCTION

1.1 Une problématique vieille de dix ans

Depuis l'existence de la loi sur les réserves écologiques, d'insurmontables difficultés se sont dressées face à la constitution de réserves écologiques dans la région de Montréal. L'absence de synthèse écologique permettant une évaluation comparative de sites, les conflits d'utilisation du territoire, les coûts d'acquisition, les problèmes prévisibles de gestion figuraient parmi les principales difficultés.

C'est pourquoi, aujourd'hui, après quelque dix années d'efforts, les résultats apparaissent bien minces. Des 28 projets proposés dès 1974 pour le sud-ouest du Québec, seulement deux se concrétisèrent.

Dès 1977 cependant, la plaine de Montréal avait, à juste titre, été jugée zone d'intervention prioritaire par le Service d'aménagement des terres alors responsable de la mise en place du réseau de réserves écologiques. Et en 1985, cette même région est toujours prioritaire en raison de l'importance des pressions exercées par l'homme sur le milieu naturel.

1.2 Un nouveau contexte

Aujourd'hui, le contexte change. Plusieurs des difficultés mentionnées précédemment s'estompent progressivement. Plus qu'avant, la constitution de réserves écologiques dans la région de Montréal fait partie des projets réalisables.

Une nette prise de conscience de la valeur patrimoniale et récréative des milieux naturels eut plusieurs conséquences bénéfiques, quoique le chemin à parcourir reste encore long. Nous disposons maintenant d'une meilleure connaissance de la valeur écologique des milieux naturels; dorénavant, comparer plusieurs sites naturels, en évaluer le potentiel de conservation ou de récréation devient plus facile. Nous disposons également de nouveaux outils législatifs permettant une planification de l'occupation de l'espace territorial en fonction de critères plus fins. Ainsi, nombre de conflits d'utilisation autrefois insolubles pourront maintenant être tranchés.

Et ces évolutions positives brièvement esquissées se concrétisent aujourd'hui dans la volonté de redonner au milieu naturel dans la région de l'archipel de Montréal, la place qu'il mérite. C'est ainsi que prit naissance le projet de **Parc national de l'Archipel.**

1.3 Une meilleure connaissance écologique

Paradoxalement, le projet Archipel, à l'origine projet de régularisation des eaux et de production hydro-électrique, a permis, grâce au développement du volet aménagement des rives, l'acquisition d'une connaissance écologique précieuse de l'ensemble de cette région. De multiples études furent réalisées par plusieurs intervenants dont particulièrement, Hydro-Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Environnement.

Ce dernier a pour sa part commandé deux importantes études. Grâce à la première[1], une synthèse de connaissances écologiques portant

---

1 Voir bibliographie: Dryade, 1984

sur les terres humides du Québec, on dispose maintenant d'un cadre de référence pour implanter des réserves écologiques représentatives des systèmes écologiques tourbeux, marégraphiques et riverains. Il s'agit bien d'un progrès important puisque jusqu'alors seuls les écosystèmes forestiers étaient considérés dans le choix de **réserves écologiques principales**[1]. Suite logique à cette étude, 42 sites de réserves écologiques potentielles, jugés représentatifs selon ce nouveau cadre de référence, furent identifiés et hiérarchisés dans une grille d'évaluation. Pour 13 de ces sites, le potentiel de constitution en réserve écologique apparut très élevé.

Dans la deuxième étude[2], chacun de ces 13 sites fut "passé au peigne fin". Tous très valables d'un point de vue écologique, on s'efforça de sélectionner ceux d'entre eux qui apparaissaient le plus facilement réalisables sous l'angle des critères d'évaluation socio-économique. Au terme d'un effort de synthèse écologique et d'une démarche logique et rigoureuse, certains sites furent donc sélectionnés comme réserves écologiques représentatives des terres humides riveraines de l'archipel de Montréal. On s'assura qu'également ces mêmes sites offrent une bonne représentativité par rapport aux écosystèmes forestiers non riverains de l'archipel.

Parallèlement, d'autres études permirent de raffiner nos connaissances dans cette région, particulièrement en ce qui a trait à la faune et à la flore. La faune de la région, plus précisément les espèces d'intérêt cynégétique et halieutique, est maintenant bien documentée grâce aux travaux réalisés depuis dix ans par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. De plus, on dispose maintenant de cartes de potentiel d'utilisation faunique pour le territoire de l'archipel[3].

---

1 Réserve écologique principale: échantillon caractéristique des écosystèmes représentatifs d'une région écologique du Québec (Direction des réserves écologiques et des sites naturels, 1983)

2 Référence: Gratton, 1984

3 Référence: ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1983

Notre connaissance des espèces fauniques rares de la région est cependant bien sommaire et par ailleurs, un cadre de référence basé sur les ressources fauniques serait encore à construire entièrement.

Autre élément nouveau, les musées nationaux du Canada ont récemment publié la liste des plantes vasculaires rares au Québec[1]. Le Québec dispose donc maintenant d'un outil permettant de planifier la protection des espèces végétales rares; or, le seul statut qui aujourd'hui puisse remplir partiellement cet objectif est le statut de **réserve écologique spéciale**[2] . Déjà dans la région montréalaise de la plaine du Saint-Laurent, deux réserves écologiques permettent de protéger cinq espèces rares. Mais on retrouve dans l'archipel de Montréal jusqu'à 35 pour cent de toutes les espèces rares du Québec. Pour cette raison, un site particulièrement riche en espèces végétales rares est recommandé à titre de réserve écologique spéciale.

En définitive, parmi les cinq projets présentés, trois permettent d'assurer une bonne représentativité par rapport à la végétation aquatique, riveraine et terrestre de l'archipel de Montréal. Ils répondent à la définition de réserves écologiques principales.

Deux autres projets répondent à un besoin de protéger des éléments particuliers de notre patrimoine naturel. Ces éléments sont d'une part, une flore rare et d'autre part, un dépôt tourbeux qui présente un intérêt scientifique majeur. Ces projets répondent à la définition de réserves écologiques spéciales.

---

1 Référence: Bouchard et al, 1983

2 Réserve écologique spéciale: territoire défini dans le but spécifique de sauvegarder un objet défini: écosystème, habitat, espèce animale ou végétale rare ou menacée, autre particularité d'ordre biophysique. (Direction des réserves écologiques et des sites naturels, 1983)

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

C'est à proximité de la zone de confluence de deux bassins hydrographiques majeurs que se localisent, dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres, les cinq projets de réserves écologiques retenus à l'issue des différentes phases d'études.

Dans le bassin de l'Outaouais, on retrouve trois sites. Deux sont aux extrémités ouest et sud du lac des Deux Montagnes; il s'agit de la **baie de Carillon Sud** et d'un petit archipel formé des **îles Avelle, Wight et Hiam.** **L'île aux Chats** pour sa part, est baignée par la rivière des Prairies.

Dans le bassin du fleuve Saint-Laurent, se localisent les deux autres sites, **les îles Dowker et Madore** , non loin de la rive nord-ouest du lac Saint-Louis et **les îles des Rapides de Lachine** dans le bassin de La Prairie (figure 1).

Il est à remarquer le caractère insulaire propre à tous les sites bien que l'un d'entre eux, la baie de Carillon Sud ne constitue à proprement parler qu'une longue presqu'île érigée à partir d'une flèche de sable. Aucun pont ne relie les quatre autres sites à la terre ferme. Autre trait commun à l'ensemble des sites, leur caractère de site inondable; les trois quarts de leur superficie totale seraient susceptibles d'être inondés au moins une fois sur une période de 20 années. Par ailleurs, les milieux submergés en permanence constituent également une portion très importante de ces sites.

Terres insulaires isolées, terres humides délaissées, ces quelques centaines d'hectares, restés à l'abri des pressions de développement, se comparent pour la qualité et la richesse écologique inégalées de leur milieu naturel.

Cependant, aucun de ces cinq sites ne se ressemblent; leur physionomie propre est influencée par la qualité des eaux qui les baignent, la force des courants frappant leurs berges, la nature et la forme de leurs dépôts de surface, l'histoire de leur utilisation antérieure. Leurs principales caractéristiques écologiques seront décrites ci-dessous.

figure 1

LOCALISATION DES CINQ PROJETS DE RÉSERVES ÉCOLOGIQUES DANS L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL

3. VALEUR ÉCOLOGIQUE DES SITES PROPOSÉS

3.1 Qualité du milieu

Il s'agit là du premier et du plus important critère d'évaluation des sites. La **qualité du milieu** s'exprime par l'état de conservation présent du site. Les dégradations anciennes ou récentes doivent être assez mineures pour ne perturber en rien l'évolution dynamique du milieu physique, de la végétation et de la faune.

Chacun des sites a subi dans un passé plus ou moins ancien, l'effet de coupes forestières ou d'occupations sur une portion réduite de sa superficie. Cependant, le temps a permis dans chaque cas, un retour à des conditions naturelles d'évolution. Ainsi, pour les cinq sites proposés, la qualité du milieu est jugée excellente et les quelques perturbations observées n'entraînaient que des répercussions très ponctuelles.

3.2 Représentativité

Autre critère d'importance majeure pour le choix de réserves écologiques principales, **la représentativité** d'un site s'évalue par rapport à un cadre de référence écologique donné qui dépend du type de milieu étudié.

3.2.2 Milieu terrestre[1]

Le cadre de référence de Thibault et Carrier (1980) délimite la région écologique de l'Ile-de-Montréal et du Haut-Richelieu. Cette ré-

[1] Milieu terrestre: on entend le terme en opposition à celui de terres humides. Contrairement à ces dernières, le milieu terrestre se compose d'écosystèmes naturels qui ne sont pas influencés par la présence d'un plan d'eau.

gion se définit essentiellement par un groupement végétal bien caractéristique, **l'érablière sucrière à caryer cordiforme** . Cependant, peu d'informations sont disponibles sur la toposéquence représentative de cette région.

L'île Avelle ainsi que **les îles Dowker et Madore** ont chacune en leur centre, une zone jamais inondée où se développent de très beaux échantillons de cette érablière à caryer cordiforme, devenue rare dans la région de l'archipel de Montréal. Cette région écologique est donc bien représentée à l'intérieur de ces deux projets.

3.2.3 Terres humides[2]

Dans le **système riverain,** le cadre de référence élaboré par Dryade (1984) reconnaît deux régions pour l'archipel de Montréal. Elles se distinguent par une séquence différente de groupements végétaux jugés caractéristiques le long d'un gradient d'humidité. Physionomiquement le long de ce gradient, on distingue un herbier aquatique et un marais (étage hydrophytique), une prairie humide et un marécage arbustif ou arborescent (étage hélophytique) (figure 2).

En raison de la qualité physico-chimique différente des eaux qui alimentent ces deux régions, ces différences sont surtout évidentes au niveau de l'importance spatiale et de la composition des herbiers aquatiques et des marais.

---

2 Terres humides: ce concept de plus en plus utilisé qualifie plusieurs types d'habitats ni strictement aquatiques, ni strictement terrestres, mais dont le dénominateur commun se révèle un contact plus ou moins prolongé avec un plan d'eau (d'après Dryade, 1984).

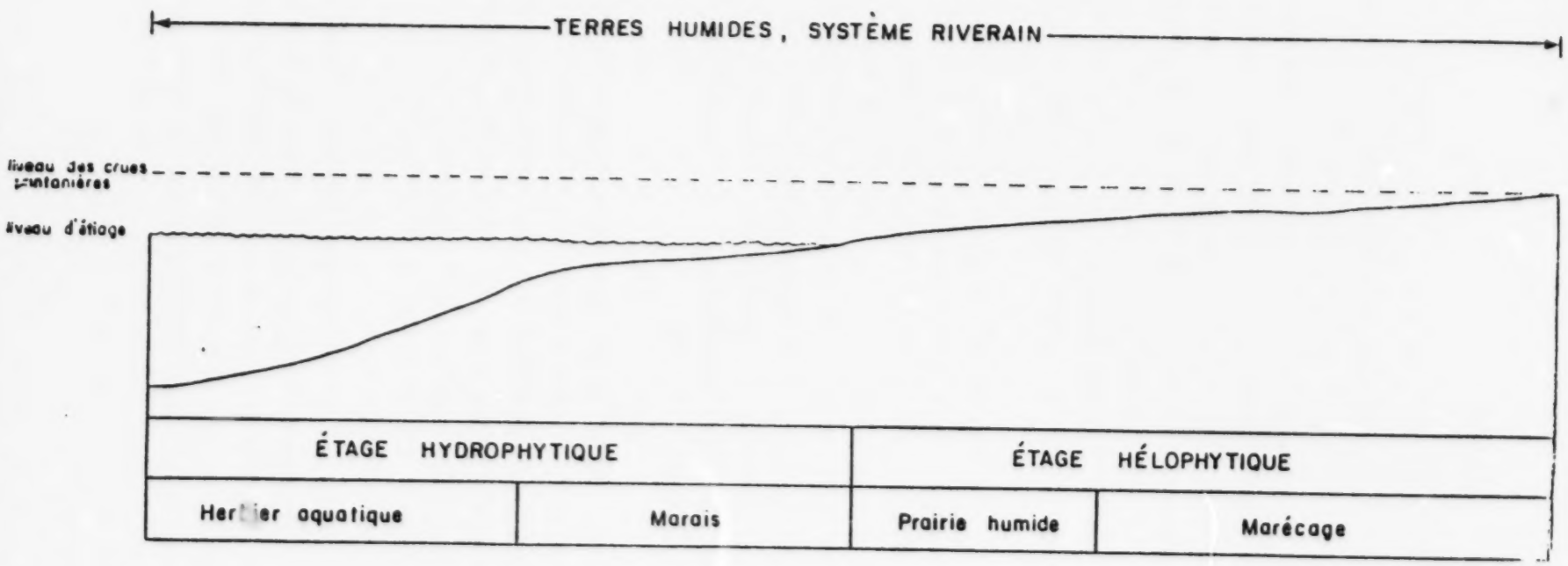

Figure 2. Étages et classes physionomiques des terres humides du système riverain (Source: Dryade, 1984)

Dans la région du lac Saint-Louis, les plans d'eau sont essentiellement nourris par les "eaux vertes" du Saint-Laurent. Eaux bien oxygénées, faiblement turbides, au pH élevé, elles permettent le développement de vastes herbiers aquatiques constitués d'une grande diversité de plantes submergées et flottantes. C'est approximativement 7600 hectares, soit 50 pour cent de la superficie du lac Saint-Louis et du bassin de Laprairie qui sont occupés par ces formations végétales.

Dans la région du lac des Deux Montagnes, alimentée par les "eaux brunes" de l'Outaouais, certaines espèces très caractéristiques des "eaux vertes" voient leur croîssance complètement inhibée par la forte turbidité et la forte acidité de l'eau. La très grande superficie occupée par les marais, ces formations constituées de plantes aquatiques émergentes telles la sagittaire ou le scirpe, est une composante dominante de la région. Environ 3000 hectares de ces formations colonisent le lac des Deux Montagnes à la faveur de grandes baies d'eaux calmes favorisant leur expansion.

Pour représenter la région du lac Saint-Louis, les îles Dowker et Madore ont été sélectionnées. Les communautés aquatiques typiques des "eaux vertes" y sont bien représentées par les groupements de plantes submergées telles Vallisneria americana et Hetheranthera dubia, de plantes flottantes (Nymphea tuberosa, algues filamenteuses) ou émergentes (Alisma gramineum).

Pour représenter la région du lac des Deux Montagnes, deux sites se complètent très bien. Il s'agit des îles Avelle, Wight et Hiam et de la baie de Carillon Sud. On retrouve dans le premier site beaucoup des éléments caractéristiques de la toposéquence de la région, en particulier la chênaie rouge, colonisant les substrats grossiers et différents

types d'érablières argentées colonisant des dépôts alluvionnaires plus fins. Les conditions qui prévalent aux abords des îles ne favorisent pas cependant une bonne représentativité des marais et des herbiers aquatiques. Ces derniers sont par contre excessivement bien développés dans la baie de Carillon Sud où la faible profondeur de l'eau est associée à l'absence de courant sur une grande superficie.

3.3 Espèces végétales rares

Le travail de Bouchard et al (1983) sur les espèces rares du Québec fournit un cadre de référence thématique pertinent pour le choix de réserves écologiques spéciales. Ainsi, un site depuis longtemps reconnu pour son potentiel de conservation élevé recèle environ 20 pour cent des espèces végétales reconnues rares pour le sud-ouest du Québec. Il s'agit des **îles des Rapides de Lachine**. Il va sans dire que son aptitude à être constitué en **réserve écologique spéciale** est très bonne d'autant plus que ce site possède d'autres particularités écologiques de haute valeur.

La protection des espèces végétales rares se trouve avantageusement renforcée par la présence d'autres espèces rares sur chacun des quatre autres sites recommandés. C'est ainsi que le **chêne blanc** (Quercus alba), espèce très rare dans l'archipel de Montréal, se trouverait protégé sur l'île Hiam où il forme avec le chêne rouge une communauté végétale peu commune au Québec. Il est important aussi pour la sauvegarde des espèces rares ou menacées, que celles-ci soient dans la mesure du possible protégées en plusieurs lieux. Dans le tableau 1, on peut juger de la répartition des espèces rares dans les cinq projets de réserves écologiques ainsi que dans la réserve écologique du Micocoulier; alors que le **micocoulier occidental** (Celtis occidentalis) croît sur chacun des sites, plusieurs autres espèces rares sont protégées à deux ou trois reprises grâce à ce réseau.

ESPÈCES VÉGÉTALES RARES	ÎLES DES RAPIDES DE LACHINE	ÎLE AUX CHATS	ÎLES AVELLE, WIGHT ET HIAM	BAIE DE CARILLON SUD	ÎLES DOWKER ET MADORE	RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DU MICOCOULIER
Allium canadense	+					
Arabis laevigata	+					
Arisaema dracontium	+					
Carex molesta	+					
Celtis occidentalis	+					
Claytonia virginica	+	+	+	+	+	+
Decodon verticillatus	+		+			
Dentaria laciniata	+					
Dentaria maxima	+		+			+
Floerkea proserpinacoides						
Hypericum pyramidatum	+					
Justicia americana	+					
Nymphaea tuberosa	+					
Panicum virgatum	+		+		+	
Parietaria pensylvanica	+					
Polygonum hydropiper var. hydropiperoides	+					
Potamogeton illinoensis	+					
Scutellaria parvula	+					
Staphylea trifolia	+					
Triosteum aurantiacum	+		+			+
Veronica peregrina var. peregrina	+					
Cardamine bulbosa						
Hamamelis virginiana						
Quercus alba			+	+		
Quercus bicolor			+			
Sparganium androcladium			+			
			+		+	

TABLEAU 1: RÉPARTITION DES ESPÈCES VÉGÉTALES RARES DANS LES CINQ PROJETS DE RÉSERVES ÉCOLOGIQUES ET DANS LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DU MICOCOULIER

3.4 Faune

À défaut de cadre de référence pour ce critère d'évaluation, la faune est analysée, pour chaque projet, à deux points de vue:

- la diversité animale;
- les éléments fauniques exceptionnels (d'un point de vue régional et en fonction des connaissances disponibles).

La **diversité animale** réfère à la somme des divers types d'utilisation potentielle qui est faite d'un site, d'après les indications cartographiques présentées par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Gratton, 1984). Cette variable, sans être discriminante dans le choix d'une réserve écologique, permet d'interpréter la richesse des habitats que le site peut procurer à la faune. Quant aux **éléments fauniques exceptionnels,** on ne peut que déplorer une connaissance bien superficielle qui cependant fait ressortir quelques particularités régionales. Au niveau faunique donc, deux des projets avancés apparaissent particulièrement intéressants.

Sur les **îles des Rapides de Lachine** se trouve l'unique colonie de **bihoreaux à couronne noire** de la région et possiblement la seule dans le sud du Québec. Le seul site connu pour la nidification de la **mouette pygmée** se trouve également sur les îles de même que l'une des plus importantes zones d'eau libre pour la **sauvagine** et l'une des rares frayères de **truite brune**, de **truite arc-en-ciel** et d'**esturgeon** dans l'archipel de Montréal. La **baie de Carillon Sud** héberge pour sa part une espèce rare, le **crapet à longues oreilles.** Ces deux mêmes sites figurent aussi parmi les meilleurs au chapitre de la diversité animale. Excellents sites pour la nidification de la sauvagine dans la région de Montréal, ils présentent un potentiel élevé pour nombre d'autres ressources fauniques en tant que zone d'alimentation ou zone de nidification (Gratton, 1984).

3.5 Autres particularités

Sous cette rubrique sont regroupés tous phénomènes d'ordre physique ou biologique, possiblement rares ou uniques, pour lesquels une évaluation par rapport à un cadre de référence est actuellement difficile, mais qui mériteraient d'être conservés pour leur intérêt esthétique, historique, scientifique ou éducatif (Gratton, 1984):

- **à la baie de Carillon Sud,** la dynamique fluviale qui contribue à la formation de la presqu'île Robillard représente un **potentiel intéressant pour la recherche;**

- **aux îles Douker et Madore,** la présence d'une colonie de **grand héron bleu,** espèce en régression dans l'archipel de Montréal constitue un fait important à mentionner;

- **sur les îles des Rapides de Lachine,** véritable carrefour des grandes voies de migrations végétales, site biogéographique privilégié, un **microclimat** plus chaud et humide favorise le maintien de plusieurs espèces méridionales. Quant à l'intérêt historique et esthétique de ce secteur, il ne saurait mieux être mis en valeur que sous les plumes de Ranger (1979) et Blanchard (1939 *in* Ranger, 1979). En parlant de Jacques Cartier, Ranger écrit:

"... il ne peut passer outre à cause d'un sault impétueux... et s'arrête en deçà de la future petite Chine du lac Saint-Louis, aujourd'hui la cité de Lachine".

Et comme le dit si bien Blanchard:

"Ce qui a fixé, dans cette ambiance, la présence de la ville au point où nous la voyons aujourd'hui, c'est l'existence des rapides de

Lachine sur le fleuve. La navigation devait s'arrêter à ce point, et pour aller plus loin, il fallait utiliser un portage".

- **L'île aux Chats** détient son fort potentiel à être constituée en réserve écologique grâce à ses particularités d'ordre scientifique et éducatif. **L'intérêt scientifique** élevé de ce site consiste en la présence d'un dépôt organique tout à fait particulier, nommé **carr marécageux** et colonisé par une érablière argentée. Selon Richard (1982), les informations paléobiogéographiques susceptibles d'être tirées de l'analyse pollinique de ce dépôt seraient d'un intérêt majeur. **D'un point de vue éducatif**, la situation privilégiée de ce site, à l'intérieur d'un parc régional en milieu urbain, le Bois-de-Saraguay, offrirait l'opportunité de sensibiliser la population à la protection intégrale et à l'existence du réseau québécois de réserves écologiques.

4. FAISABILITÉ DES PROJETS

Pour les cinq sites décrits précédemment, le potentiel de constitution en réserve écologique reposant sur des critères écologiques est très élevé. Cependant, il l'est aussi pour chacun des 13 sites parmi lesquels ils ont été sélectionnés. Le choix des cinq projets s'est donc réalisé aussi sur la base d'autres considérations, notamment de nature socio-économique. Ainsi, afin de faciliter l'acquisition ou la gestion ultérieure du site, on a tenu compte de la tenure des terres et on a privilégié les sites pour lesquels l'accessibilité est réduite.

C'est ainsi qu'au tableau 2, tiré de l'étude de Gratton (1984), on peut comparer l'ensemble des 13 sites sur les deux séries de critères, écologiques et socio-économiques.

4.1 Acquisition

Selon les données apparaissant sur le tableau 3, c'est seulement environ 110 hectares de terres privées qu'il serait nécessaire d'acquérir pour constituer les cinq réserves écologiques projetées. Ceci est très peu, compte tenu du contexte territorial fortement privatisé de l'archipel de Montréal. Les superficies restantes sont occupées par près de 160 hectares de terres publiques ou parapubliques. Globalement pour les cinq projets, il s'agit donc de superficies très restreintes dont 60 pour cent sont publiques et 40 pour cent privées. Par ailleurs, l'importante proportion de ces superficies situées en zone inondable (tableau 3) limite le potentiel d'utilisation des sites à d'autres fins et devrait à tout le moins en faciliter l'acquisition.

TABLEAU 2 :

TABLEAU DE COMPARAISON DES SITES À L'ÉTUDE

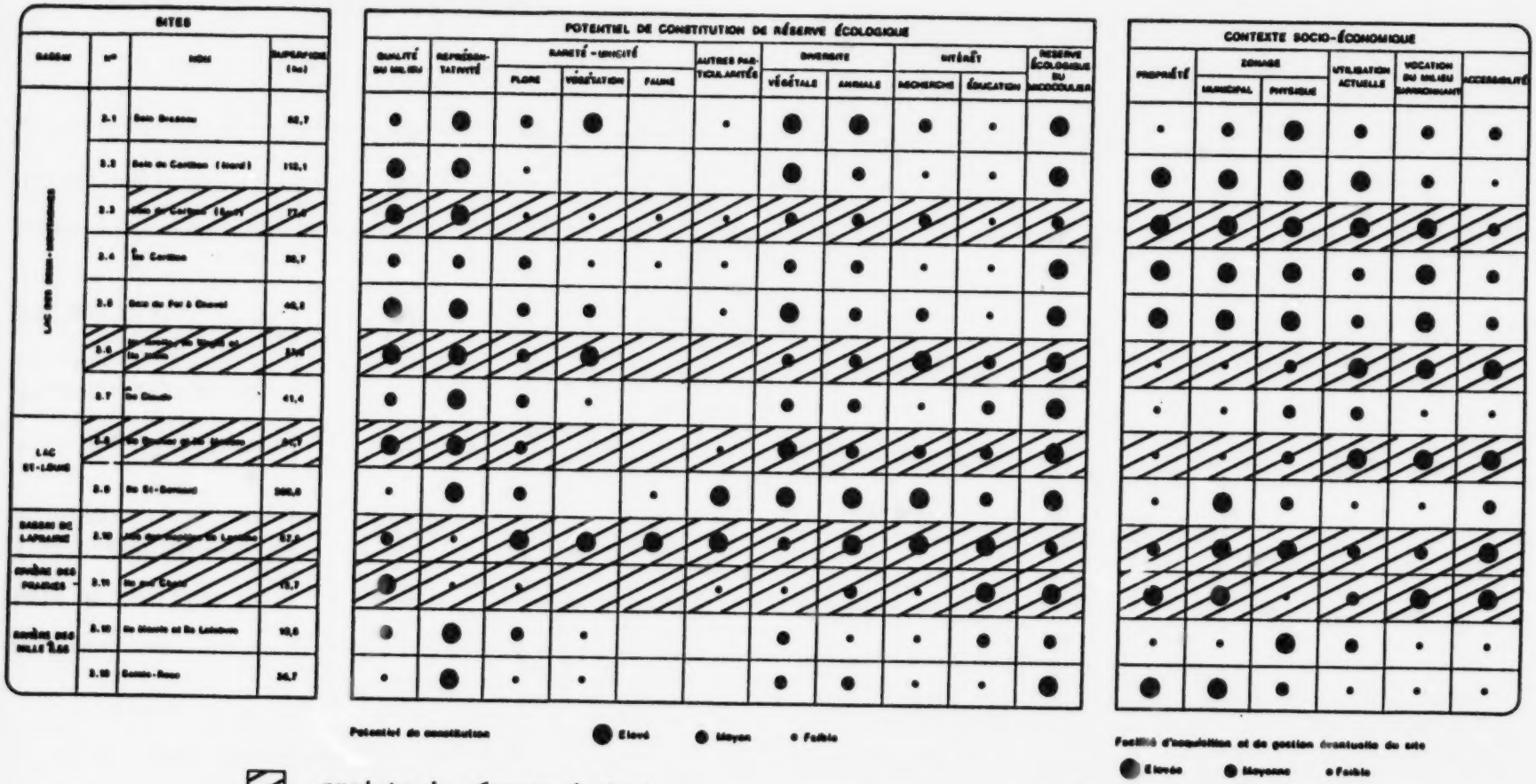

projets de réserve écologique

autres sites présentant un potentiel de conservation élevé

(source: Gratton, 1984).

SITES	TERRES PRIVÉES (ha)	TERRES PUBLIQUES OU PARABULIQUES (ha)	PROPRIÉTAIRES	POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE EN ZONE INONDABLE (récurrence: 20 ans)
baie de Carillon Sud	-	77,3	Municipalité	100 p. 100
îles Avelle, Wight et Hiam	27,8	-	Différents propriétaires privés	90 p. 100
îles Dowker et Madore	81,7	-	Corporation privée	50 p. 100
îles des Rapides de Lachine	-	67,5	Hydro-Québec	50 p. 100
île aux Chats	-	12,7	C.U.M.	10 p. 100
TOTAL (ha):	109,5	157,5		

TABLEAU 3: **TENURE DES TERRES ET POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE EN ZONE INONDABLE DANS LES CINQ RÉSERVES ÉCOLOGIQUES PROJETÉES**

4.2 Gestion

Tous les sites figurant au tableau 2, excepté les cinq sélectionnés, présentent des éléments conflictuels avec les objectifs de protection intégrale et permanente propres au statut de réserve écologique. Les critères discriminants sont surtout une accessibilité trop facile ou l'existence d'habitudes de fréquentation trop intenses, facteurs qui rendraient la gestion du site ardue et coûteuse.

5. AUTRES SITES PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE CONSERVATION ÉLEVÉ

Les huit sites non retenus pour fin de réserves écologiques (tableau 2) offrent tous des caractéristiques écologiques leur conférant un potentiel élevé pour la conservation. Leur localisation géographique apparait à la figure 3.

5.1 Île Saint-Bernard et baie Brazeau

L'île Saint-Bernard a déjà fait l'objet de nombreuses recommandations en vue de protéger ses ressources fauniques. La baie Brazeau également, recèle une grande diversité faunique. Le statut de refuge faunique, nouvellement mis en vigueur par la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune serait très approprié pour ces sites.

5.2 Baie du Fer à Cheval et île Carillon

On peut se demander pour ces sites très riches d'un point de vue faunique, si le statut existant de refuge d'oiseaux du fédéral peut assurer une protection suffisante et un maintien de la qualité de l'habitat.

5.3 Baie de Carillon Nord

En plus de sa représentativité élevée par rapport à la végétation riveraine des "eaux brunes" de la région du lac des Deux Montagnes, la baie de Carillon Nord est un site de frai pour de nombreuses espèces de poissons. Une protection supplémentaire serait à envisager pour assurer le maintien des caractéristiques de l'habitat.

5.4 Îles Morris et Lefebvre, île Claude, Rosemère

Ces trois sites posent des contraintes majeures à l'implantation d'une réserve écologique. Bien qu'ils contiennent une diversité faunique moyenne ou faible, ils apparaissent hautement valables sur le plan de la représentativité de la végétation. Leur accessibilité facile menace leur valeur écologique et des solutions de protection seraient à envisager.

Ces huit sites très bien identifiés dans d'autres études[1] présentent un excellent potentiel pour la conservation. **Le ministère de l'Environnement devra s'assurer que la vocation ou le statut qui leur sera attribué au sein du Parc national de l'Archipel soit compatible avec la nécessité d'en sauvegarder la valeur écologique.**

---

1 Référence: Somer, 1983

figure 3

LOCALISATION DES AUTRES SITES PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE CONSERVATION ÉLEVÉ

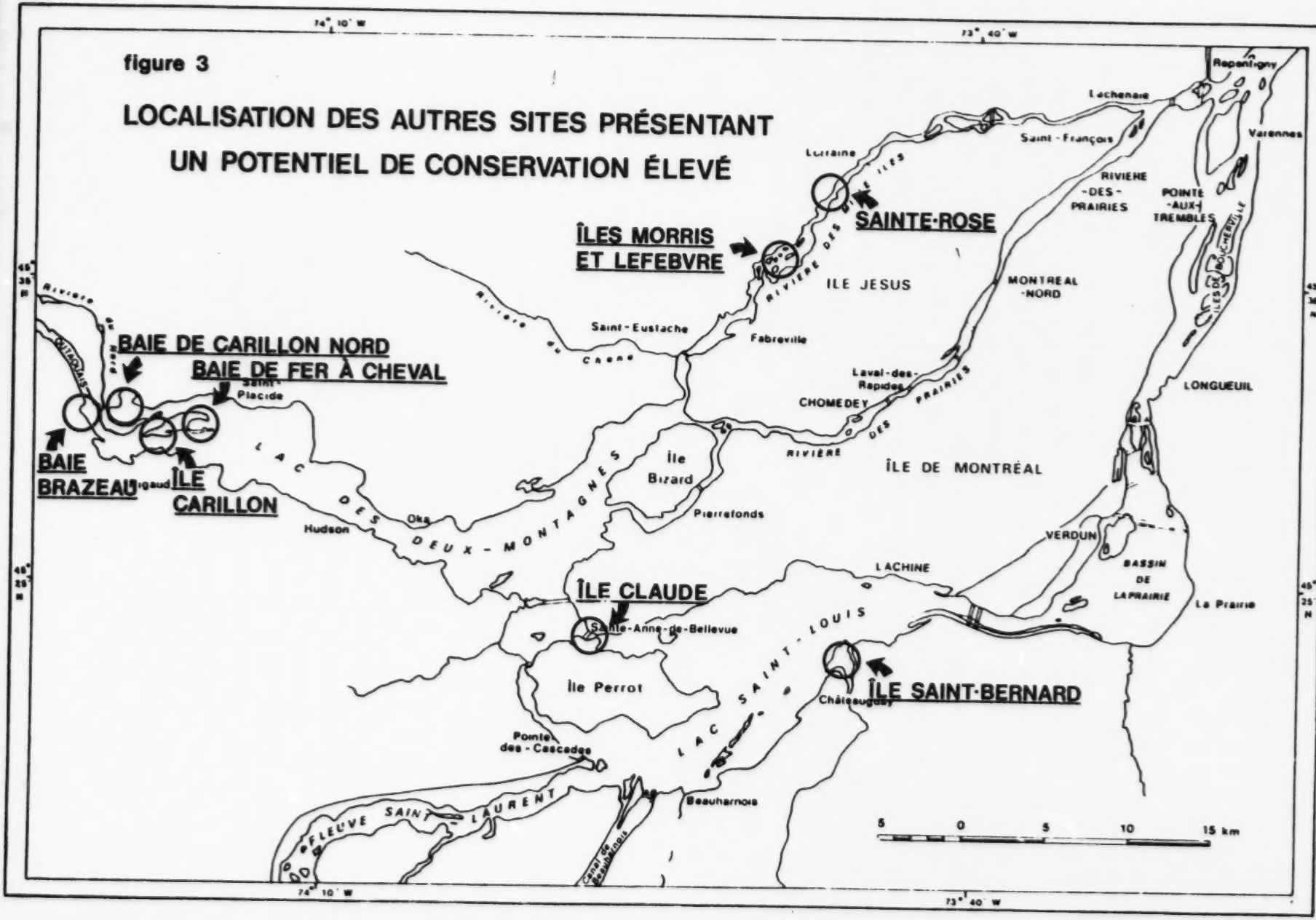

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur le plan écologique, l'archipel de Montréal témoigne d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles au Québec en raison de sa situation hydrographique et climatique privilégiée. Malgré les difficultés et les réticences à préserver quelques parcelles de ce qui reste de milieu naturel pour une protection intégrale et permanente, le ministère de l'Environnement doit assumer sa responsabilité de protecteur du patrimoine naturel dans cette région densément peuplée du Québec.

Parvenu au terme d'une importante phase de synthèse écologique pour la région de l'archipel de Montréal, le ministère de l'Environnement doit maintenant défendre, à titre de réserves écologiques, cinq sites judicieusement choisis de façon à associer une haute valeur écologique avec une facilité de constitution et de gestion.

Chacun des cinq sites s'avère essentiel, soit dans le but d'assurer une représentativité élevée à ces échantillons de nature protégée, soit pour sauvegarder certaines richesses écologiques et patrimoniales exceptionnelles dans l'archipel de Montréal. Par ailleurs, aucun de ces sites ne fait double emploi avec la réserve écologique déjà existante du Micocoulier située à la sortie du lac Saint-François à l'extérieur du territoire de l'archipel.

La constitution de ces réserves écologiques ne saurait en outre être dissociée du projet Parc national de l'Archipel. Le Conseil consultatif sur les réserves écologiques, entièrement convaincu de la valeur des études effectuées et du sérieux avec lequel s'est réalisé le choix final, est entièrement favorable à la constitution en réserves écologiques de ces cinq sites dans l'archipel de Montréal.

7. BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, A., BARABÉ, D., DUMAIS, M. ET HAY, S., 1983.
Les plantes vasculaires rares du Québec. Syllogus No 48. Musées nationaux du Canada, Ottawa, 79 pp.

DIRECTION DES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES ET DES SITES NATURELS, 1983.
Réserves écologiques au Québec, ou la protection intégrale et permanente d'échantillons du patrimoine naturel du Québec. Ministère de l'Environnement, R.E. 20, 55 pp.

DRYADE, 1984. Etat des connaissances de la végétation des terres humides du Québec. Tome I: système marégraphique et riverain. Ministère de l'Environnement, Québec, 176 pp.

GRATTON, L., 1984. Projets de réserves écologiques sur le territoire de l'archipel de Montréal. Description, évaluation et détermination finale des sites potentiels. Ministère de l'Environnement, R.E. 43, 297 pp.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1983.
Cartes du potentiel d'utilisation faunique. Service Archipel, Direction régionale de Montréal, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Document préliminaire.

RANGER, J.L., 1979. Étude floristique des îles des Rapides de Lachine. Mém. de maîtrise, Fac. des études supérieures, Univ. de Montréal, 676 pp.

RICHARD, P., 1982 Proposition de réserve écologique de l'Île aux Chats, Dir. des réserves écologiques et des sites naturels, Min. de l'Environnement.

SOMER, 1983 Établissement d'une hiérarchie de sites naturels riverains de l'archipel de Montréal. Dir. des réserves écologiques et des sites naturels, Min. de l'Environnement, Tome I, 19 pp. plus annexes.

THIBAULT, M. et CARRIER, L., 1980
Carte des régions écologiques du Québec méridional, Préliminaire. Min. de l'Energie et des Ressources, Québec.